

# Les agents chimiques cancérogènes

## Expositions et protections

# Les agents chimiques cancérogènes

- **Cancérogène** : facteur provoquant, aggravant ou favorisant l'apparition d'un cancer
- Produits chimiques cancérogènes auxquels le salarié a été exposé sur **la dernière semaine travaillée**
- La loi prévoit de **supprimer** les agents cancérogènes ou de les **substituer** par des produits moins dangereux (article L. 4121-2 du Code du Travail)

# Les agents chimiques cancérrogènes retenus

- Ici, les substances classées cancérrogènes sont celles que le CIRC ou l'Union européenne ont définies comme telles
- Substances classées par le **CIRC** en « groupe 1 » ou « groupe 2 : 2A » et/ou classées par la **directive européenne** en « catégorie 1 » ou « catégorie 2 » c'est-à-dire des cancérrogènes **avérés**
- Une **vision large** des situations d'exposition aux produits chimiques cancérrogènes

# Produits reconnus cancérogènes par une seule des deux classifications

Européenne	CIRC	Produit
	1	Gaz d'échappement diesel
	1	Huiles minérales entières
	1	Silice cristalline
3	1	Formaldéhyde
	1	Fumées dégagées par les procédés dans la métallurgie et l'électrométallurgie
3	1	Résines formophénoliques
	1	Fumées de vulcanisation
	1 à 3	Cytostatiques
	2A	Plomb et dérivés
	2A	Carbures métalliques frittés
3	2A	Perchloréthylène
2	2B	Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés
2	2B	Fibres céramiques réfractaires
2	2B	Cobalt et dérivés

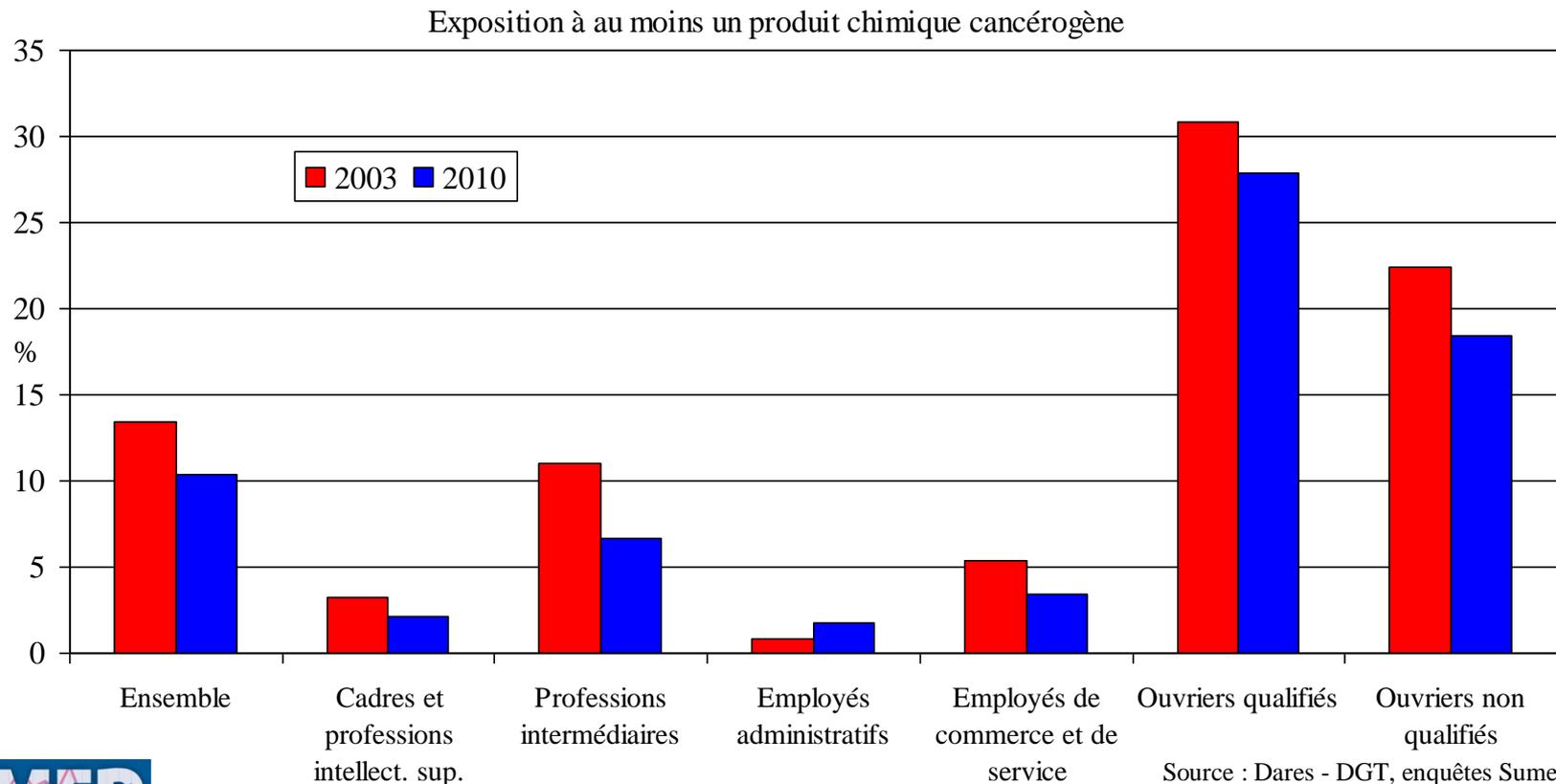
# Fréquence d'exposition selon la liste choisie

	<b>Nombre de salariés exposés à <u>au moins un</u> produit chimique cancérogène</b>	<b>Proportion de salariés exposés à <u>au moins un</u> produit chimique cancérogène</b>	<b>Nombre de situations d'expositions à un produit chimique cancérogène</b>
<b>CIRC, 1 et 2A</b>	2 142 000	9,9	3 109 000
<b>Directive européenne, 1 et 2</b>	929 000	4,3	1 245 000
<b>Combinaison des deux</b>	2 181 000	10,1	3 361 000

Près de **2,2 millions** de salariés sont exposés à au moins un produit chimique cancérogène en 2010

Soit **10 %** de l'ensemble des salariés

# Baisse de l'exposition entre 2003 et 2010

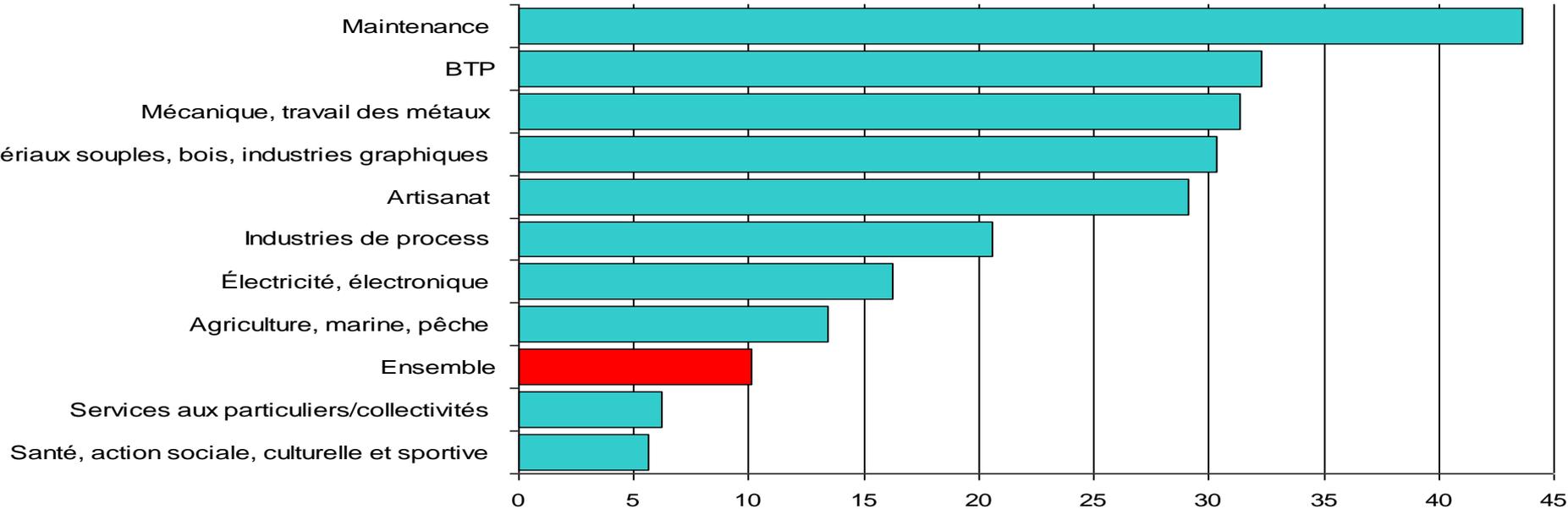


Source : Dares - DGT, enquêtes Sumer 2003 et 2010

Champ : salariés du secteur concurrentiel et hôpitaux publics, France métropolitaine

# 2010 : une exposition importante dans les activités de maintenance

Proportion de salariés exposés à **au moins un** agent chimique cancérogène par domaine professionnel

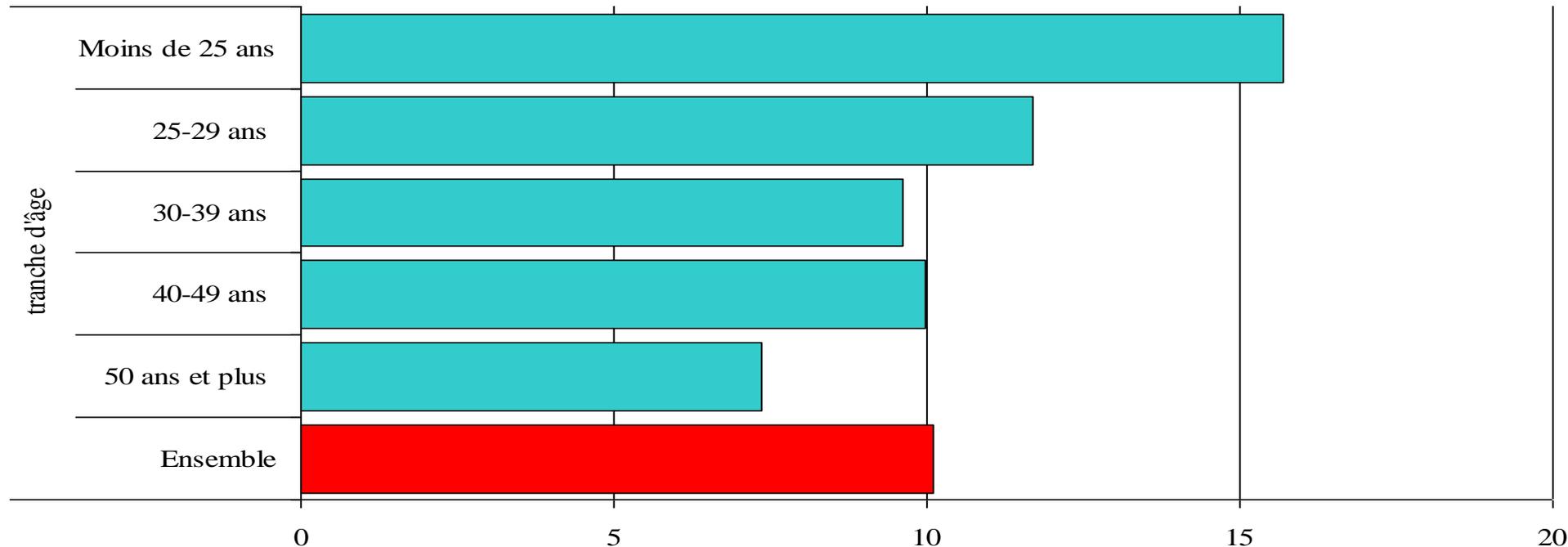


Source : DARES-DGT-DGAFP, enquête SUMER 2010

Champ : salariés France métropolitaine et Réunion

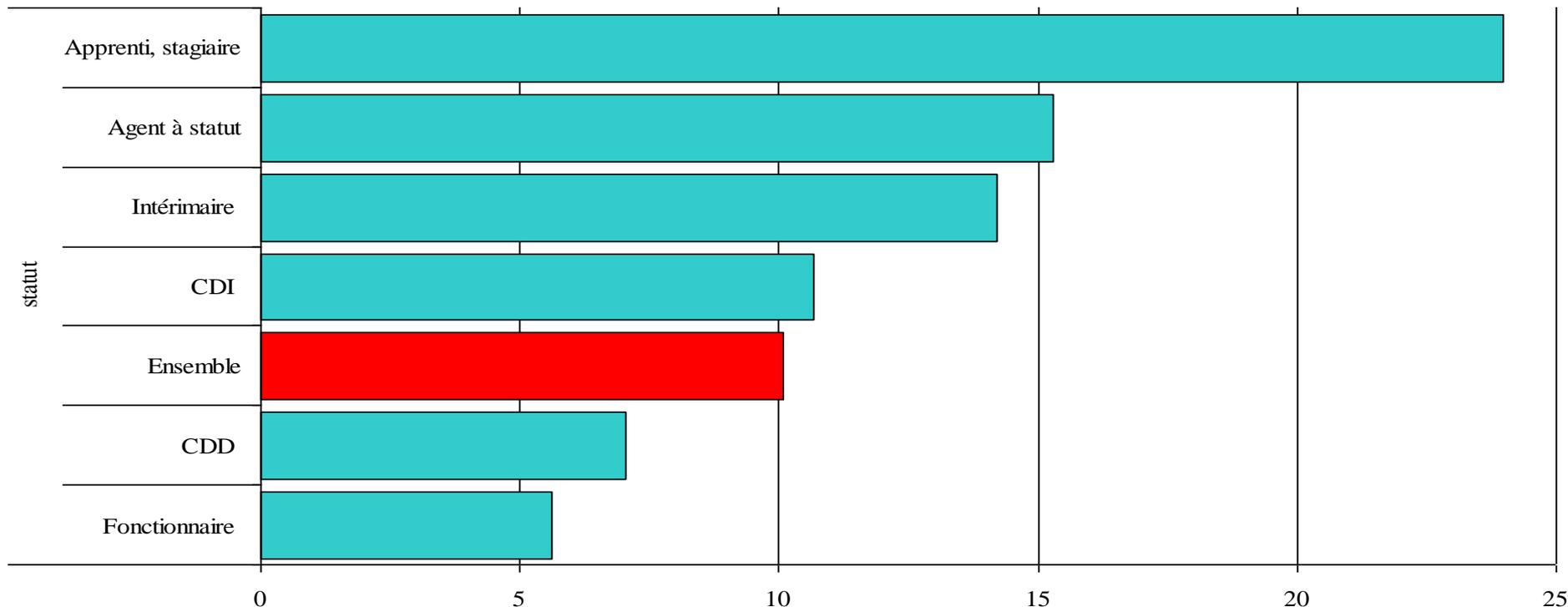
# Une exposition plus fréquente pour les jeunes

Proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique cancérigène



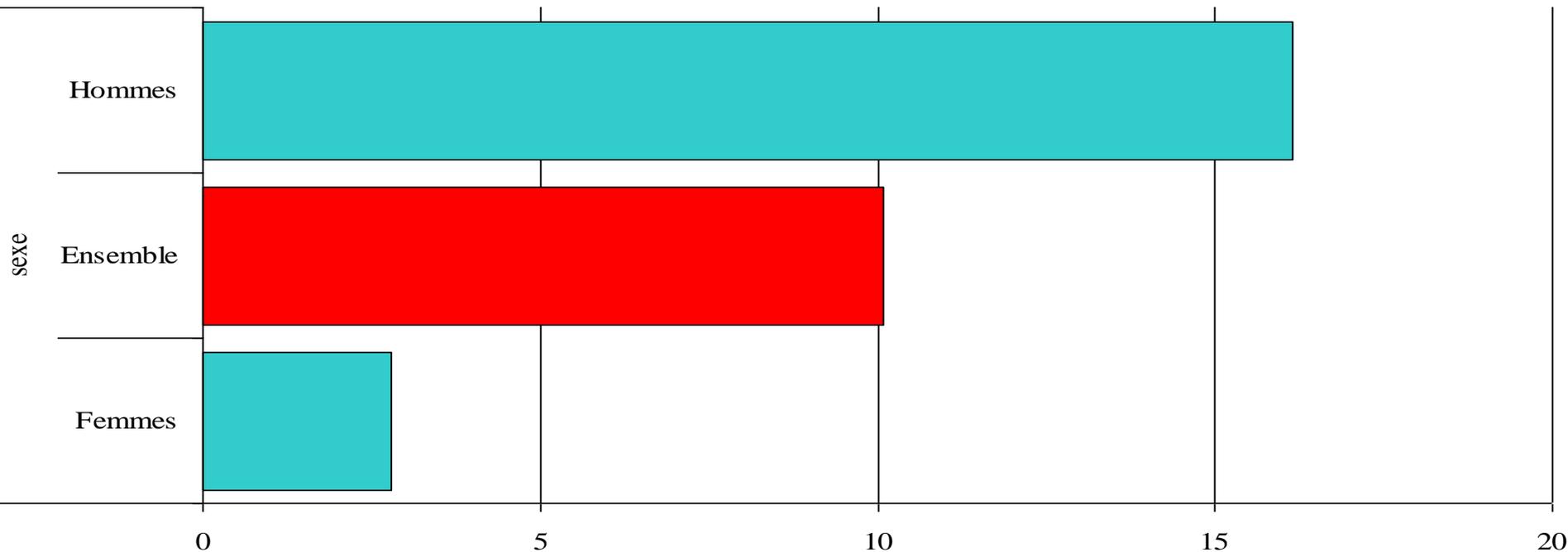
# Les apprentis plus exposés

Proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique cancérogène



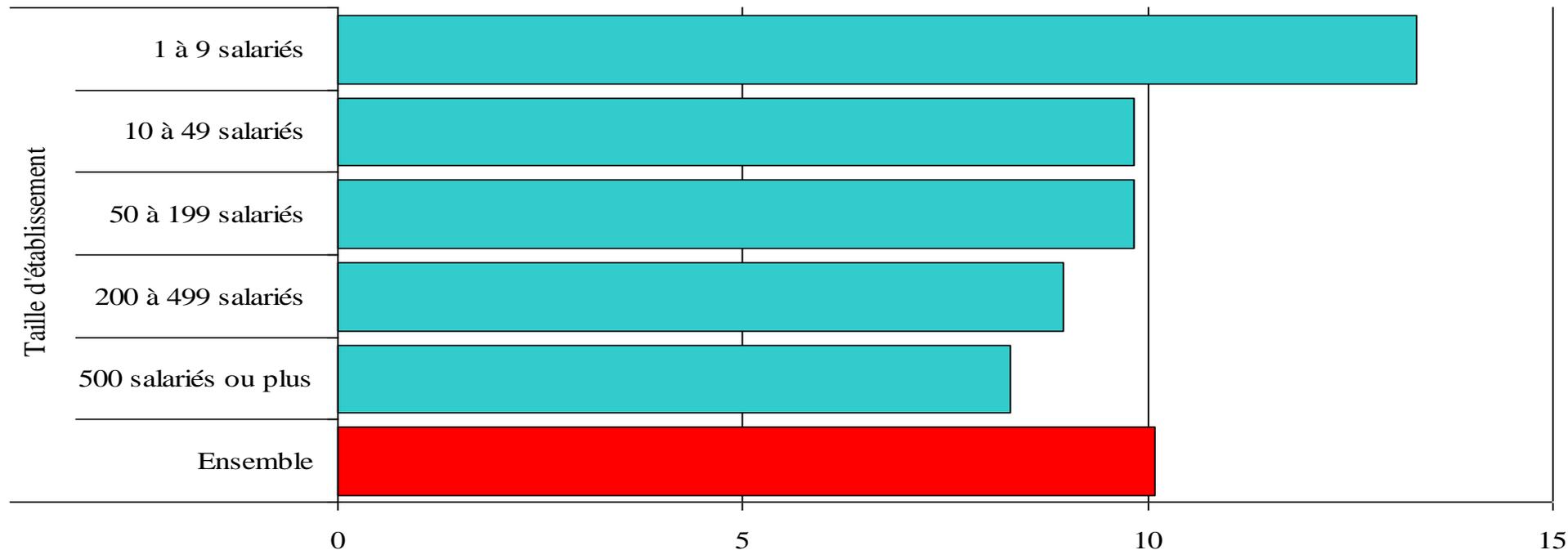
# Une exposition qui touche surtout des hommes

Proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique cancérogène



# Une exposition plus fréquente dans les petits établissements

Proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique cancérogène



# La multi-exposition

- L'exposition à **au moins 3 produits** chimiques cancérogènes concerne beaucoup moins de salariés : **1 %**
- Toujours les mêmes catégories de salariés les plus touchées, à l'exception des apprentis et stagiaires
- Salariés des domaines de la maintenance et du BTP, ouvriers qualifiés, jeunes, salariés d'un petit établissement et très majoritairement des hommes

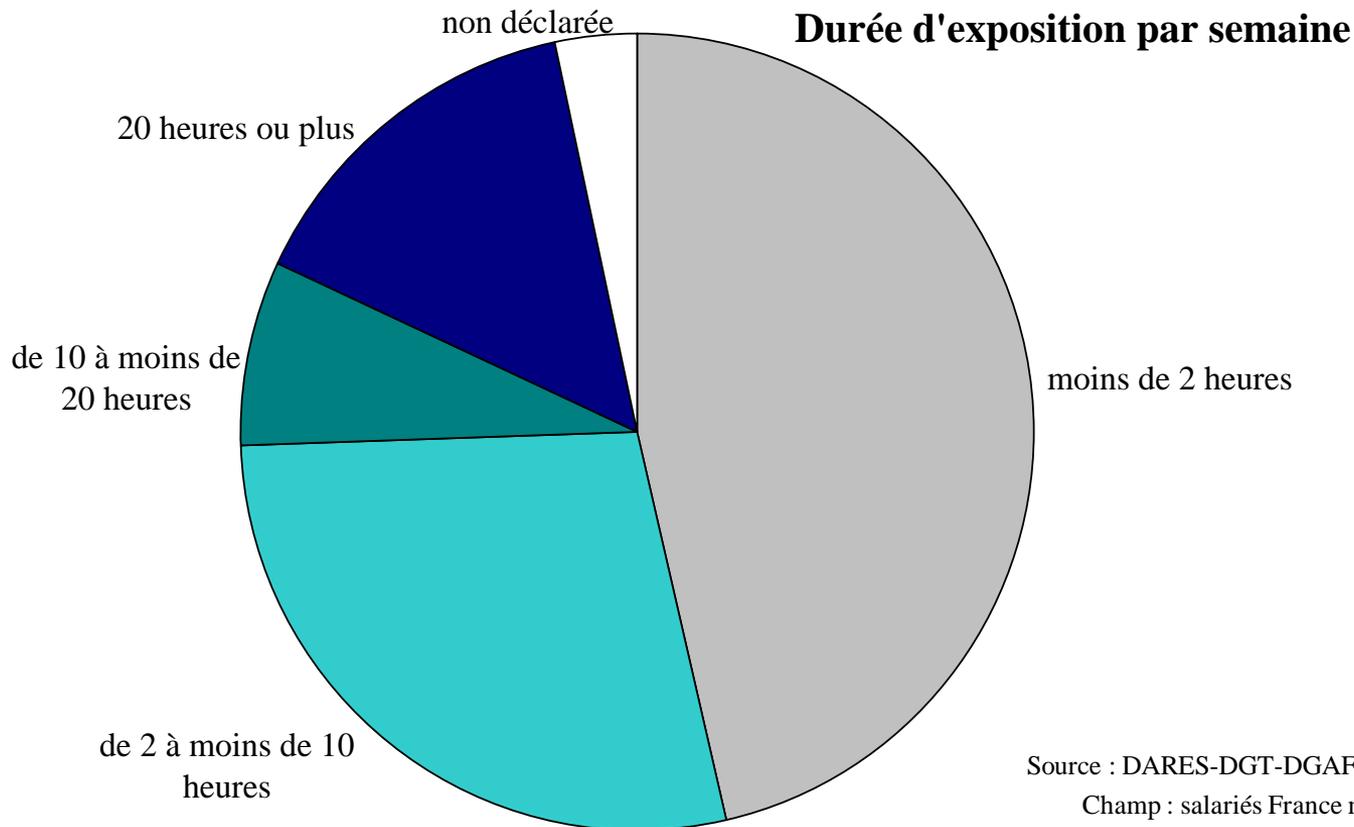
# Les produits les plus cités en 2010

- gaz d'échappement diesel : 798 000 salariés exposés
- huiles minérales entières : 538 000 salariés exposés
- poussières de bois : 370 000 salariés exposés
- silice cristalline : 295 000 salariés exposés

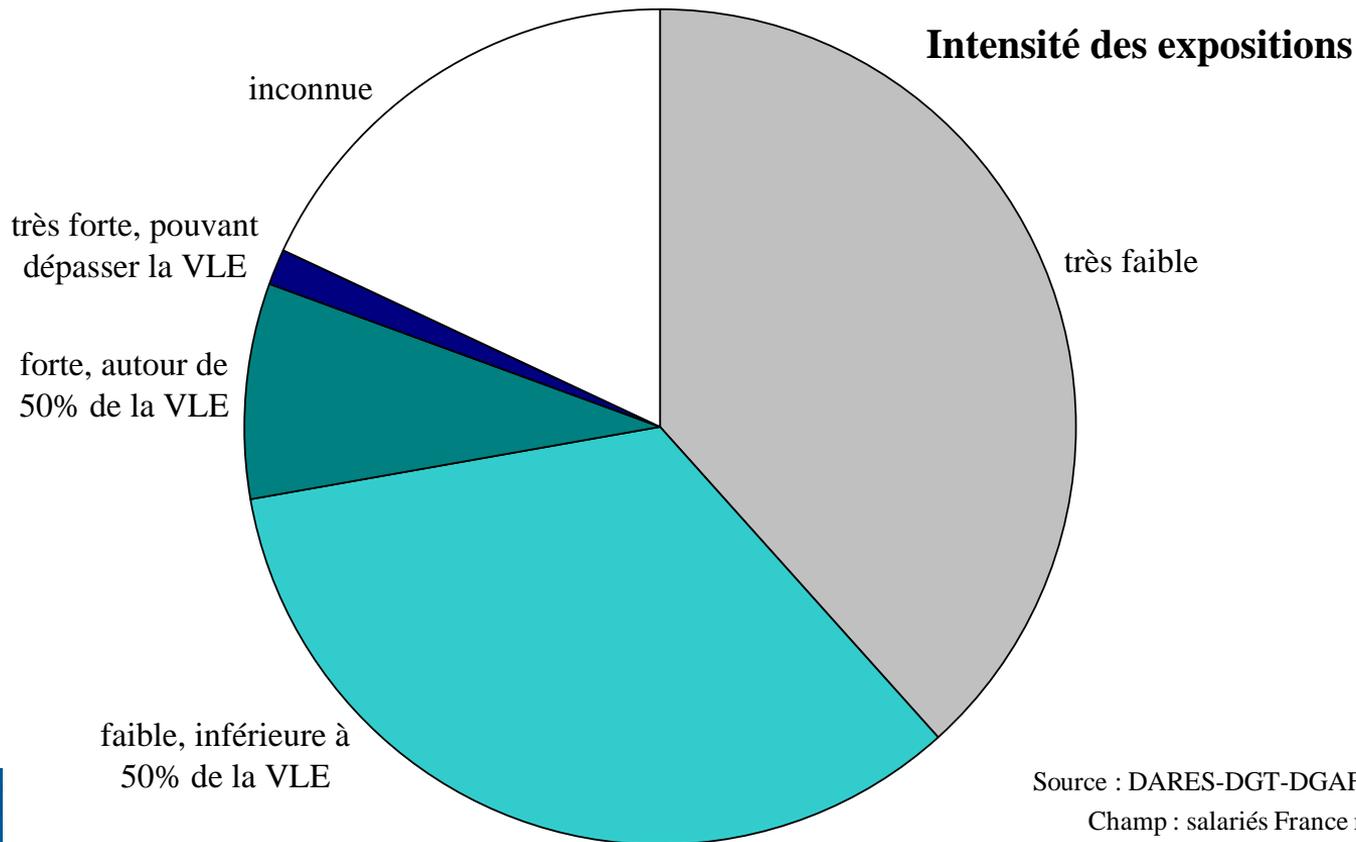
# Recul de la majorité des expositions entre 2003 et 2010

- L'exposition aux fumées de vulcanisation, au trichloréthylène et à l'arsenic a été divisée par 2, voire 3 (baisses relatives les plus importantes)
- L'exposition à la silice cristalline et aux carbures métalliques frittés est restée relativement stable
- L'exposition au cobalt et au cadmium a légèrement augmenté

# Près de la moitié des expositions sont ponctuelles en 2010



# Intensité très faible ou faible dans près de 3 cas sur 4



# Le score d'exposition combine durée et intensité

L'exposition est considérée comme « importante » lorsque le score est supérieur à 1, compte tenu de la gravité potentielle de toute exposition à un produit chimique cancérigène et de l'absence d'effet seuil :

**38 % des cas, contre 43 % en 2003**

Intensité de l'exposition	Durée hebdomadaire de l'exposition			
	Moins de 2 heures	De 2 à moins de 10 heures	De 10 à moins de 20 heures	20 heures ou plus
Très faible	1	1	2	3
Faible	1	2	3	4
Forte	2	3	4	5
Très forte	3	4	5	5

# Des protections encore insuffisantes

Répartition des situations d'exposition		2003	2010	
<b>Protection collective</b>				
Aspiration à la source	21 %	$\left\{ \begin{array}{l} 14 \\ 3 \\ 4 \end{array} \right.$	$\left. \begin{array}{l} 12 \\ 1 \\ 7 \end{array} \right\}$	20 %
Vase clos				
Autre				
Aucune		39	35	
Non déclarée		26	26	
<i>Ventilation générale</i>		14	19	
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	
<b>Protections individuelles mises à disposition</b>				
Protection individuelle cutanée		37	42	
Protection individuelle respiratoire		19	31	
Protection individuelle oculaire		19	26	
Aucune protection individuelle déclarée		55	46	

Source : Dares - DGT, enquêtes Sumer 2003 et 2010

Champ : salariés du secteur concurrentiel et hôpitaux publics, France métropolitaine

# Autres cancérogènes non pris en compte dans cette étude

- Radiations ionisantes classées 1 par le CIRC : 259 000 salariés
- Travail de nuit classé 2A par le CIRC, risque de cancer du sein augmenté chez les femmes : 759 000 femmes exposées
- Fumées de soudage d'éléments métalliques (classées 2B par le CIRC depuis 1990) : 598 000 salariés

# Conclusion

- Amélioration entre 2003 et 2010
  - Baisse de la plupart des expositions aux produits chimiques cancérogènes
  - Réduction de la durée des expositions
  - Diminution des expositions les plus importantes
  - Progression de la mise à disposition de protections individuelles (tous types)
- Des progrès à faire :
  - La prévention envers les jeunes et dans les petits établissements
  - Une meilleure protection collective